

Discours de la Ministre Evelyne Huytebroeck* aux Assises de l'Education relative à l'environnement et au développement durable

Séance de clôture du 29 avril 2011

C'est avec un très grand plaisir que je prends la parole à cette séance de clôture des Assises de l'Education relative à l'environnement et au développement durable (EREDD), au côté de mes collègues Marie-Dominique Simonet et Philippe Henry. En effet, il s'agit d'une étape importante de réalisation d'un projet qui me tient particulièrement à cœur.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais remercier tous les participants à ces Assises, enseignants, inspecteurs, directeurs, associations, pouvoirs publics...qui ont nourri les dialogues, partagé leurs expériences, apporté de nouveaux éclairages, proposé de nouvelles articulations entre les différents acteurs et les différents projets de l'ERE.

Un chaleureux merci à Joelle van den Berg et à son équipe, sans qui nous ne serions pas là aujourd'hui : organisation impeccable, débats préparés et parfaitement gérés, propositions originales et intéressantes ... ce sont les expressions utilisées par mes collaborateurs pour faire part du travail accompli par le Réseau IDée. Un tout grand merci, Joelle.

C'est en tant que Ministre de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale que je prends la parole aujourd'hui mais c'est également en tant que Ministre de la jeunesse de la Communauté française que j'attache une importance toute particulière au développement de l'Education Relative à l'Environnement et au Développement Durable – EREDD- tant je suis convaincue que celle-ci peut contribuer à relever les grands défis sociétaux auxquels nous sommes confrontés, chaque jour un peu plus, et nos enfants, demain, encore davantage.

Des questions comme celles du réchauffement climatique, de la raréfaction des ressources non renouvelables, de la perte de biodiversité, de la qualité du cadre de vie, du vivre ensemble en paix, ... nécessitent que nous développiions- et en particulier, que les jeunes développent - la compréhension fine des problèmes, une vision plus systémique, la critique constructive et le développement de nouvelles propositions, de compétences et de comportements adéquats.

L'éducation relative à l'environnement et au développement durable – EREDD- peut contribuer à relever ces défis, par les méthodes et les contenus qu'elle propose mais également par les partenariats et les décloisonnements qu'elle sous entend. En donnant du sens aux apprentissages, en ancrant les jeunes dans leur réalité, en les rendant acteurs et créateurs, elle permet leur émancipation et les encourage à la prise de responsabilités.

En octobre, lors du démarrage de ces Assises, j'avais formulé trois attentes :

- une meilleure reconnaissance de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable – EREDD - comme stratégie de changement,
- une collaboration renforcée et mieux articulée entre les acteurs associatifs, les institutions et le monde de l'école et, enfin
- une consolidation de la stratégie que mène la Région bruxelloise en matière d'ERE.

Pour ces trois attentes, des avancées considérables ont été enregistrées lors du processus des Assises.

En matière de reconnaissance

Un des principaux apports de ces Assises a été la rencontre des multiples acteurs de l'EREDD autour d'une même table, pour élaborer une vision mieux partagée de l'EREDD et identifier les rôles que peuvent- ou doivent- jouer les différents acteurs de l'EREDD, et développer ainsi, des collaborations plus équilibrées et mieux articulées.

Dans ce cadre, les projets scolaires d'EREDD sont des initiatives prises par des acteurs du monde de l'enseignement (enseignants, directeurs,...). Les régions et les associations sont des collaborateurs extérieurs soutenant : ils proposent des animations, des formations, de l'encadrement, des idées nouvelles, des outils.

Pour la Région, la reconnaissance porte également sur le rôle que jouent les associations. En cette matière, Bruxelles dispose aujourd'hui d'une ordonnance qui lui permet d'agréer les organisations qui contribuent à l'amélioration de l'environnement en vue de leur octroyer un subside pluriannuel. L'objectif de cette ordonnance est de pérenniser l'action des associations et de leur permettre de se consacrer à leurs activités principales plutôt qu'à la recherche de subsides. Sur 16 associations agréées en environnement, 13 sont des associations d'EREDD.

En matière de collaboration

La collaboration entre tous les acteurs de l'EREDD est indispensable au développement de l'EREDD, principalement quand il s'agit de la développer au sein des écoles. En effet, il faut pouvoir adapter l'offre associative et institutionnelle aux besoins des enseignants et des écoles, intégrer les animations dans les contenus pédagogiques, tenir compte des contraintes liées à l'organisation scolaire, articuler objectifs pédagogiques et objectifs sociétaux...

Au terme de ces Assises, les bases d'une meilleure collaboration seront développées grâce

- À une meilleure compréhension partagée de ce qu'est, ou n'est pas, l'éducation relative à l'environnement et au développement durable - EREDD,

- A une meilleure connaissance pour tous les acteurs de l'EREDD, des structures, des acteurs, de l'organisation, des textes fondamentaux qui régissent le monde de l'enseignement, et donc à une meilleure compréhension des enjeux, de part et d'autre, des freins et difficultés, mais aussi des leviers et des opportunités.

Ce dialogue entamé doit se poursuivre pour permettre une collaboration concrète, efficace et quotidienne. La Région bruxelloise y participera très volontiers notamment via les services compétents de Bruxelles Environnement, au sein de l'Accord de coopération en cours de finalisation, mais également dans le cadre de nouveaux groupes de travail. Cette collaboration doit notamment permettre aux acteurs régionaux de proposer des outils et projets mieux adaptés aux contraintes des enseignants et des écoles.

Plus encore, Bruxelles Environnement prendra l'initiative de rencontrer les autres administrations bruxelloises, notamment Bruxelles Propreté et Bruxelles Mobilité, pour mieux coordonner les actions qu'elles mènent en matière d'EREDD avec les écoles.

Un autre engagement que je prends concerne le soutien à la formation des acteurs intervenant en matière d'EREDD, visant à accroître les connaissances et compétences de ceux-ci dans différents domaines de l'EREDD, et ceci en collaboration avec la Région wallonne et la Communauté Française

En matière de stratégie bruxelloise

Il s'agit de développer une stratégie régionale en matière d'éducation relative à l'environnement et au développement durable – EREDD - pour mettre en place un dispositif efficace répondant aux besoins sociétaux et tenant compte des contraintes spécifiques des uns et des autres, impliqués dans l'EREDD.

Depuis longtemps, Bruxelles Environnement mène et soutient la réalisation de projets en matière d'éducation relative à l'environnement et au développement durable, en tant qu'outil de politique environnementale. L'objectif est d'éduquer pour contribuer à un environnement de qualité ; il diffère donc d'un objectif strictement pédagogique. Concrètement, cela signifie pour les acteurs régionaux de distinguer les projets d'éducation relative à l'environnement des projets de management environnemental mené au sein des écoles. Distinguer ne veut pas dire séparer, au contraire, l'expérience enseigne que les projets d'éducation relative à l'environnement – EREDD - atteignent d'autant mieux leurs objectifs qu'ils se déroulent dans un cadre cohérent, géré dans le respect de l'environnement.

Un premier enjeu d'une stratégie régionale est d'articuler toutes les offres existantes en matière d'EREDD qui bénéficient d'un soutien régional. Ces propositions sont très nombreuses, concernent une multitude de thématiques, peuvent être de qualité très différente, s'avérer redondantes et même peu adaptées. Sans que les enseignants

ou les écoles aient les moyens de trier pour faire un choix correspondant à leur propre projet pédagogique. Et tout cela avec un coût financier très important.

L'engagement régional concerne la recherche d'un équilibre cohérent entre toutes les offres développées et soutenues, le dialogue permanent avec les associations et la collaboration entre celles-ci. Ainsi, l'élaboration d'un outil de présentation des offres, devra permettre aux enseignants de s'informer, de comparer et de choisir sur base de critères identifiés.

Deuxième défi pour la stratégie bruxelloise : travailler de manière collaborative avec les deux communautés, flamande et francophone, en veillant à respecter les spécificités de l'une et de l'autre, pour offrir à tous les enfants bruxellois les mêmes opportunités en matière d'ERE. Cet objectif se traduit par une démarche similaire à ces Assises avec la Communauté néerlandophone qui devrait se clôturer à l'automne.

Un troisième et dernier engagement que je tiens à prendre devant vous concerne le management environnemental des écoles. Il s'agit non seulement de réduire l'impact environnemental des structures scolaires mais également d'offrir aux enfants un cadre d'apprentissage, géré en toute cohérence avec les principes d'une démarche éducative, permettant le passage à l'acte. En effet, comment apprendre à un enfant que la réduction de la température ambiante d'une pièce de séjour procure des économies d'énergie dans une salle de classe surchauffée ? à trier les déchets quand une seule poubelle est mise à leur disposition ? à s'alimenter de manière équilibrée quand les frites sont au menu trois fois par semaine ? Le management environnemental, s'il n'est pas à proprement parler de l'EREDD, y contribue largement. C'est pourquoi il convient de l'encourager et de soutenir les écoles dans cette nouvelle démarche. Pour Bruxelles, un groupe de travail, bilingue, impliquant les acteurs de l'EREDD des deux communautés a démarré cet hiver avec pour objectif d'articuler le management environnemental avec la stratégie d'EREDD/éducative en environnement, d'identifier les leviers les plus efficaces, de proposer des outils concrets.

Voilà en quelques mots, les engagements que je prends devant vous pour soutenir le développement de l'EREDD, en collaboration avec le monde de l'enseignement, la Communauté française et la Région wallonne ainsi que les associations, afin que nos enfants puissent acquérir les connaissances, les savoir être et les savoir faire, indispensables à la construction d'un monde meilleur, plus durable et plus équitable.

* Discours de la Ministre E. Huytebroeck prononcé Catherine Rousseau, représentant la Ministre ce jour.